



Juin 2019



COMPTE ADMINISTRATIF 2018



CESER

Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des avis (saisines) et contributions (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Avis n° 2019-10

Président de commission Rapporteur

M. Bernard LAURENT

Commission n° 10 « Budget-
Finances »



Sommaire

Préambule	1
1. Les caractéristiques du budget réalisé en 2018	2
1.1. Les recettes constatées dans le compte administratif	2
1.1.1. Des recettes de fonctionnement stables marquées par le transfert d'une fraction de TVA relayant des dotations de l'Etat	2
1.1.2. Les recettes d'investissement et l'emprunt mobilisé	3
1.2. Les dépenses réalisées	4
1.2.1. L'objectif de réduction de 300M€ des dépenses de fonctionnement sur la durée du mandat est atteint fin 2018	4
1.2.2. Des crédits de paiement d'investissement en forte progression	5
1.2.3. L'état du stock d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programme pluriannuelles	7
2. Les observations du CESER	8
2.1. Le CESER apprécie l'effort de pédagogie du document qui lui est soumis...	8
2.2. Le CESER appelle l'Etat à respecter ses engagements en matière de recettes régionales	8
2.3. Un plan d'économies des dépenses de fonctionnement impactant fortement la politique de formation continue.	9
2.4. Une épargne permettant une forte progression de l'investissement	11
Conclusion	12
Déclarations des groupes	13
Annexes	20
Contributeurs	35
Contacts	37

Préambule



L'examen annuel du compte administratif de la collectivité est pour le CESER, au-delà de l'obligation légale prévue par les textes, l'occasion de se prononcer sur les réalisations effectives de la Région.

Ce constat, étape ultime pour l'année comptable considérée, permet de connaître l'état d'avancement du programme qu'avait annoncé l'Exécutif régional en début d'exercice budgétaire, voire de mandature : réduction des dépenses de fonctionnement, reconstitution d'un stock d'épargne brute et relance de l'investissement...

C'est pour le CESER une étape importante, les différentes composantes de l'assemblée étant en effet très attachées aux réalités vécues sur les territoires. S'il est tout d'abord du devoir du CESER de rendre lisibles les résultats de l'activité de la Région tels que retracés avec une pédagogie grandissante, il a à cœur de fournir une analyse favorisant la mise en perspective des résultats, précieux indicateurs de la santé financière et des marges de manœuvre de la collectivité.

Ainsi, dans cet avis, le CESER a resitué le Compte administratif 2018 dans la réalisation budgétaire expérimentée depuis le début de la mandature.

Au regard du Compte administratif 2018, la commission « Budget – Finances » s'est chargée, au nom du CESER, de dégager différents enseignements :

- un effort de précision sur les données chiffrées dans le document de présentation ,
- un respect insuffisant de l'Etat de ses engagements sur les recettes régionales ;
- une formation continue fortement impactée par la réduction des dépenses de fonctionnement
- une forte progression de l'investissement, notamment en faveur des lycées

Nous espérons que l'examen ainsi porté par l'assemblée consultative concourra à l'élaboration de documents budgétaires toujours plus à même d'accompagner efficacement les projets de la collectivité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'Q' and 'R'.

Antoine QUADRINI,

Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

1. Les caractéristiques du budget réalisé en 2018

Un changement considérable de périmètre du budget régional avait eu lieu de 2016 à 2017 : intégration pour raisons comptables d'une enveloppe considérable de 465,4 M€ de FEADER réalisés en 2017 ; transfert de compétence en matière de transports scolaires et interurbains inscrite en recette et dépense à hauteur de l'ordre de 500 M€ en 2017.

En 2018, c'est seulement un ajustement de périmètre qui est observé de façon à intégrer la première année pleine de l'exercice de la compétence en matière de transports scolaires : + 78 M€ en dépense. Il est rappelé qu'en 2017 le transport scolaire n'a été transféré à la Région qu'à compter de la rentrée scolaire au 01/09/2017. Les fonds européens demeurent à déduire pour procéder à des comparaisons valables d'un exercice sur l'autre. Au vu du tableau de synthèse d'évolution du budget réalisé de 2015 à 2018, il ressort une progression globale en 3 ans de 870 M€, passant de 2 987 M€ en 2015 à 3 857 M€ en 2018. Il convient de souligner cependant le poids de la nouvelle compétence transférée en matière de transports scolaires et interurbains (573M€ au CA 2018) et celui de la gestion des fonds européens.

Cependant, le solde de clôture reporté, seule variable maitrisable par les élus, est présenté à un niveau élevé de 75 M€ comme en 2016 ; l'exercice 2017 ayant été celui d'un niveau plus « classique » de 31 M€, soit 1 % du budget réalisé.

1.1. Les recettes constatées dans le compte administratif

1.1.1. Des recettes de fonctionnement stables marquées par le transfert d'une fraction de TVA relayant des dotations de l'Etat

Les recettes de fonctionnement augmentent de 3 %, mais seulement de 1,2 % en neutralisant la montée en charge du transport scolaire et des fonds européens. Jusqu'en 2017, la Région percevait une DGF, comme les autres collectivités. Cette dotation faisait l'objet d'une réduction depuis plusieurs exercices par décision unilatérale de l'Etat. De plus, en application de la loi NOTRe, la Région prenait en charge une nouvelle « quasi compétence » économique sans recette compensatoire transférée autre qu'un « fonds transitoire » de 62 M€ qui n'aura subsisté que lors d'un seul exercice.

Désormais, la DGF (560,7 M€ encaissés en 2017) a été remplacée en 2018 par une fraction de TVA versée à hauteur de 585 M€. La stabilité des recettes régionales de fonctionnement est obtenue par le triple effet :

- Du rendement et du décalage de versement de recettes des cartes grises, plus favorable en 2018 qu'en 2017 + 38,6 M€
- De la fiscalité apportée par les entreprises au titre de l'apprentissage + 10,8 M€
- De l'apport des consommateurs de carburant à travers diverses parts de TICPE + 27,5 M€

Il est à noter que contrairement aux exercices précédents le rendement de la CVAE est en progression limitée (+0,6 % soit + 6,4 M€)

1.1.2. Les recettes d'investissement et l'emprunt mobilisé

Les recettes d'investissement totales hors emprunt progressent de 22 M€ soit + 8,3 % Hors fonds européens, cette hausse est limitée à 11 M€ soit +5,5 %. Ceci est lié notamment à la progression de la recette de TICPE modulation Grenelle (+ 6,8 M€) ; 2018 étant la dernière année avant que ne s'exerce la réduction décidée par la Région avant le vote du budget primitif 2019.

L'année 2017 avait été un exercice sans mobilisation d'emprunt et avec un taux de mandatement en crédits de paiement d'investissement un peu faible qui pouvaient être financées par la seule épargne. On assiste à un retour en 2018 de la tension recettes/dépenses d'investissement justifiant de mobiliser l'emprunt pour financer 160 M€ d'investissement et refinancer 10 M€ au titre de la gestion active de la dette. Ce montant de 170 M€ d'emprunt mobilisé est nécessaire pour équilibrer le budget réalisé en 2018. Le fait que l'annuité de la dette en capital atteint 174 M€ permet une stabilisation de l'endettement de 2017 à 2018.

1.2. Les dépenses réalisées

1.2.1. L'objectif de réduction de 300M€ des dépenses de fonctionnement sur la durée du mandat est atteint fin 2018

Les dépenses de fonctionnement atteignent 2 417 M€ en 2018, en hausse de 42 M€. Il convient toutefois d'établir une comparaison à périmètre constant. Hors effet de périmètre lié aux fonds européens (15 M€), aux dépenses transférées en matière de transports interurbains et scolaires dans le cadre de la loi NOTRe (573 M€) et à celles transférées en matière de développement économique, de formations sanitaires et sociales et de centres régionaux d'éducation physique et sportive CREPS (16 M€), ce sont 1 805 M€ qui sont dépensées en section de fonctionnement en 2018, contre 1 860 M€ en 2017 : la réduction nette atteint donc -55 M€.

Globalement, par rapport à 2015, ce sont 302 M€ de moins qui ont été réalisés en 2018 en section de fonctionnement. De 2017 à 2018, les évolutions s'établissent à périmètre constant pour l'essentiel comme suit :

A la baisse

- La formation professionnelle -51M€

Cette politique représente en 2018 93% de la réduction des crédits de fonctionnement à périmètre constant.

Depuis 2015, les crédits de fonctionnement en faveur de la formation professionnelle auront fait l'objet d'une réduction très importante de plus de 150 M€, passant de 272 M€ à 120 M€. Cette division par 2,3 de ce poste de dépenses permet à elle seule la moitié du « plan d'économies » de 300 M€ décidé en début de mandature.

- L'aménagement du territoire - 3,6 M€

Des crédits consacrés aux contrats de développement sont redéployés vers l'investissement à travers les contrats Ambition Région et les bonus ruralité ou bourgs centres. De 2015 à 2018, la réduction d'enveloppe atteint 17 M€

- La recherche et l'innovation - 4 M€

Cette baisse poursuit la tendance déjà constatée de 2016 à 2017 (-4 M€)

- Politiques agricoles (-1,9 M€) et politique touristique (-1,2 M€) font l'objet de redéploiements vers l'investissement.

A la hausse

La principale augmentation concerne le changement de périmètre lié à l'exercice en année pleine de la compétence en matière de transports scolaires. De plus, d'autres dépenses de fonctionnement en hausse font l'objet de transferts nouveaux de compétences et devraient être exclus dans un raisonnement à périmètre constant. Il s'agit surtout du développement économique (+8,4 M€ notamment en faveur de la nouvelle agence économique régionale) et des formations sanitaires et sociales (+3 M€).

Hors modifications de périmètre, les autres dépenses à la hausse sont marginales : elles concernent l'apprentissage (+3 M€) et le sport (+3 M€)

En stabilité

La stabilité est le fait d'une très large partie des dépenses de fonctionnement, à raison de plus de 1 Milliards d'euros sur 1,8 Milliard d'euros

• Transports hors transports interurbains et scolaires	550 M€
• Lycées	425 M€
• Culture	38 M€
• Environnement	22 M€
• Enseignement supérieur	22 M€

1.2.2. Des crédits de paiement d'investissement en forte progression

Hors crédits FEADER et capital de la dette, ce sont 951 M€ qui sont mandatés en investissement en 2018.

Il est rappelé qu'en 2016, sur les 835 M€ de crédits mandatés hors FEADER, on pouvait distinguer de fait une enveloppe de 82 M€ inscrite pour refinancer par emprunt un crédit-bail pour financer des rames ferroviaires commandées depuis longtemps. L'évolution nette des crédits de paiement d'investissement devrait donc être retenue comme suit

		Evolution
2015	716 M€	
2016	753 M€	+ 37 M€
2017	808 M€	+ 55 M€
2018	951 M€	+ 143 M€

A la hausse

- La progression de crédits de paiement la plus importante concerne les lycées ; + 87 M€. Ceci traduit notamment la montée en puissance du plan de rattrapage les lycées jugés les plus dégradés, dans l'audit de 2017, ainsi que les ouvrages de sécurité des établissements.
- Les politiques contractuelles territoriales progressent de + 30 M€. C'est un doublement des crédits de 2017 à 2018.
- Le matériel roulant ferroviaire fait l'objet d'une progression de + 16 M€ en crédits de paiement, notamment pour les rames Régiolis destinées au Léman Express.
- Le numérique est le 4^{ème} poste à la hausse : + 14 M€. Il s'agit de financer en particulier le Campus Région à Charbonnières, désormais en travaux

La plupart des politiques d'intervention font l'objet d'efforts nouveaux de plus faible ampleur en volume (mais parfois importants en évolution relative) :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| – Environnement (notamment énergies renouvelables) | + 6 M€ passant de 14 M€ à 20 M€ |
| – Agriculture | + 5 M€, passant de 24 M€ à 29 M€ |
| – Recherche et innovation | + 4 M€, passant de 52 M€ à 56 M€ |
| – Culture | + 4 M€, passant de 13 M€ à 17 M€ |
| – Santé et handicap | + 3 M€, passant de 3 M€ à 6 M€ |
| – Tourisme | + 3 M€, passant de 24 M€ à 27 M€ |
| – Formations sanitaires et sociales | + 2,5 M€ passant de 4,1 M€ à 6,6 M€ |
| – Sport | + 2 M€, passant de 5 à 7 M€ |

A la baisse

Un certain nombre de politiques d'investissement font aussi l'objet de réductions d'enveloppes :

- Développement économique – 24 M€. Les mandatements sont faibles (74 M€) alors que l'enveloppe d'AP nouvelles pour 2018 est importante (106 M€ d'AP). On constate ainsi une déclinaison d'AP en crédits de paiement qui n'est pas linéaire compte tenu des passations de marchés. Rien d'alarmant : l'exercice 2018 se situe entre deux périodes d'investissement.
- Apprentissage – 8 M€
- Enseignement supérieur – 5 M€ (opérations du contrat Etat-Région)
- Ville et habitat – 6 M€

1.2.3. L'état du stock d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programme pluriannuelles

Le stock d'autorisations de programme affectées non mandatées, cumulant fonctionnement et investissement atteint 5 769 M€ au 31/12/2018.

En section de fonctionnement, le stock d'AE affectées (1 183 M€) correspond de manière normale à moins d'une année moyenne de mandatement.

En section d'investissement, pour laquelle les AP se déclinent sur plusieurs exercices, le stock d'AP affectées non mandatées, établi à 4 586 M€, en hausse de 19 % en un an, représente près de 5 ans d'investissement, dont :

- 1 700 M€ pour les lycées
- 870 M€ pour l'aménagement du territoire dont 417 M€ pour les réseaux numériques
- 740 M€ pour les transports
- 477 M€ pour les fonds européens

2. Les observations du CESER

2.1. Le CESER apprécie l'effort de pédagogie du document qui lui est soumis...

Le rapport illustré de nombreux graphiques fournit à juste titre des éléments chiffrés sur les enveloppes des différents postes de dépenses réalisées en 2018, ainsi que pour la première fois un état du stock d'autorisations de programme affectées non mandatées au 31 décembre.

La compréhension du document serait encore améliorée si étaient joints au rapport de présentation des tableaux d'évolution des dépenses réalisées de 2017 à 2018, poste par poste, sans recourir aux documents comptables.

Le CESER recommande qu'une telle préoccupation de lisibilité se retrouve dans l'ensemble des documents budgétaires sur lesquels il est appelé à se prononcer.

Même si sa collaboration est appréciée avec l'Exécutif et les services, pour autant, le CESER renouvelle sa demande d'un envoi du rapport dans un délai lui permettant un travail plus approfondi.

2.2. Le CESER appelle l'Etat à respecter ses engagements en matière de recettes régionales

La loi NOTRe de 2015 a attribué aux Régions une responsabilité en matière de développement économique qui ne constitue pas une réelle compétence donnant lieu à transfert obligatoire de recette compensatoire.

En 2017, l'Etat avait accordé à la Région une dotation transitoire de 62 M€, non reconduite, et avait estimé que la seule dynamique de la fraction de TVA remplaçant la DGF des Régions permettrait de la relayer. Or l'exercice 2018 fait apparaître pour la Région un encaissement de TVA de 585 M€, remplaçant l'ancienne recette de DGF constatée à 560,7 M€ en 2017. La « dynamique » de TVA est donc limitée à $585 - 560,7 = 24,3$ M€. Il est manifeste qu'il manque $62 - 24,3 = 37,7$ M€ pour retrouver la recette 2017 utilisée pour la nouvelle dépense de développement économique.

Pour compenser la quasi compétence du développement économique prévue par la loi NOTRe, le CESER préconise d'affecter à la Région une recette économique pérenne et prévisible dépassant le caractère aléatoire de la dynamique de TVA.

De plus, le CESER a noté un engagement de stabiliser ses concours aux collectivités territoriales, en contrepartie des contrats de maîtrise des dépenses locales de fonctionnement mis en œuvre au titre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Dès lors, il s'interroge sur la réduction constatée en 2018 à la fois de la DGD versée à la Région (-3,4 M€) et de la DCRTP (-2,2 M€).

2.3. Un plan d'économies des dépenses de fonctionnement impactant fortement la politique de formation continue.

Pour l'exercice 2018, la formation continue constitue quasiment la seule politique qui permet d'atteindre l'engagement du début de mandature (-51 M€ en formation continue sur une réduction de 55 M€ des crédits de fonctionnement) : un plan d'économies de 300 M€ des dépenses de fonctionnement avait été décidé en 2016 pour restaurer l'épargne brute et la capacité d'investissement.

L'analyse de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2015 à 2018 retracées dans les documents comptables (tableau 2 élaboré par le CESER) montre la répartition globale du plan d'économies selon les fonctions, hors gestion des fonds européens :

En M€ (aux arrondis près)	CA 2015	CA 2018	Ecart
Formations continues	577,0	427,0	150,0
Transports hors transports scolaires et cars	584,0	550,0	34,0
Action économique	114,0	86,0	28,0
Aménagement du territoire	40,0	14,0	26,0
Opérations financières	81,0	59,0	22,0
Services généraux	162,0	148,0	14,0
Santé et action sociale	13,0	2,5	10,5
Enseignement	451,0	447,0	4,0
Culture sport loisirs	59,5	57,0	2,5
Environnement	22,0	22,0	=

Les formations continues (hors apprentissage et formations sanitaires et sociales) font l'objet d'une réduction drastique, passant de 270M€ en 2015 à 120 M€ en 2018.

Ceci interpelle le CESER.

Celui-ci constate l'intérêt affiché par l'Exécutif pour répondre aux besoins des entreprises, Il partage le souci exprimé d'une meilleure gestion des dispositifs pour une politique plus efficiente d'achats de formation ; l'efficience ne devant pas être confondue avec une politique du moins disant.

Il se demande néanmoins si un effort budgétaire aussi faible de la Région dans cet « investissement d'avenir » ne se trouve pas désormais très en deçà des besoins des entreprises et des publics cibles tels que les demandeurs d'emploi. Ceci malgré un doublement des crédits du CARED. Il souligne combien la question des métiers en tension est de plus en plus préoccupante, combien le manque de personnels qualifiés pénalise l'économie et requiert un sursaut d'efforts. De façon à éclairer la réflexion et les choix, il souhaite que cette politique, compétence régionale obligatoire, fasse l'objet d'une évaluation.

S'agissant de la fonction budgétaire action économique, il prend acte qu'ont été largement redéployés des crédits de fonctionnement vers l'investissement. Il s'interroge sur les réductions d'enveloppe relatives à la recherche, à l'agriculture et au tourisme, lesquelles représentent la moitié de la baisse concernant cette fonction.

En matière de transports, la réduction observée en 2016 a été expliquée d'une part par des pénalités appliquées à la SNCF, de l'ordre de l'ajustement au regard des masses financières considérées, d'autre part par le remplacement de loyers de crédit-bail par une inscription d'emprunt classique pour financer des rames ferroviaires.

En matière d'aménagement du territoire, la principale réduction a trait au remplacement des contrats de développement et des contrats Auvergne +, générateurs d'importantes charges de personnel, par des contrats centrés sur l'investissement. D'autres réductions d'enveloppe concernent la politique de la ville et l'habitat, dans une moindre mesure.

S'agissant des opérations financières, le CESER approuve pleinement la politique menée de gestion active de la dette qui a permis de réduire considérablement les frais financiers.

Quant aux crédits en faveur des services généraux, le CESER relève combien leur réduction pèse peu (de l'ordre de 5%) dans le plan d'économies.

2.4. Une épargne permettant une forte progression de l'investissement

Dès 2017, selon la Cour des Comptes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes se plaçait par suite de son plan d'économies de dépenses de fonctionnement en tête des Régions françaises pour le niveau d'épargne brute ; la Bretagne la supplantant cependant pour la progression des dépenses d'investissement et l'épargne nette.

Pour 2018, le niveau d'épargne brute en Auvergne-Rhône-Alpes a encore progressé (716 M€) et permet une hausse très importante de l'investissement (+ 143 M€).

Cette progression de l'investissement est principalement orientée vers les lycées (+87 M€) : 58 d'entre eux connaissent un état critique, et ont fait chacun l'objet d'au moins une opération au cours de l'exercice, dans le cadre d'un plan de rattrapage ; ce que le CESER approuve pleinement.

S'agissant des politiques contractuelles (contrats Ambition Région et bonus ruralité), en hausse de 30 M€, le CESER renouvelle son souhait de voir développé un effet de levier important pour la Région, sans substitution au rôle du bloc communal. Une évaluation de l'action régionale en ce domaine serait souhaitable, notamment au titre de l'analyse de l'équilibre des territoires.

De même, un examen approfondi de l'efficacité des crédits en faveur des réseaux numériques (417 M€ d'AP affectées non mandatées) serait nécessaire de façon à appréhender la qualité de la couverture à très haut débit (100Mbps réversibles) sur le territoire au regard de l'effort du contribuable régional ; le risque de fracture numérique demeurant préoccupant au-delà des annonces. Le CESER souhaite également que le campus prévu à Charbonnières colle réellement à la demande.

Le CESER rappelle combien :

- **La distinction fonctionnement/investissement est peu adaptée aux réalités ;**
- **L'inscription d'une dépense en section d'investissement ne constitue pas en soi un sésame, et combien il convient d'écarter des dépenses d'opportunité risquant de préempter des capacités d'investissement d'avenir, à prévoir en fonctionnement ou en investissement.**

Conclusion

Consulté sur le compte administratif 2018, le CESER formule quatre observations :

- Il apprécie un effort de pédagogie du document qui lui est soumis
- Il appelle l'Etat à respecter ses engagements en matière de recettes régionales
- Il relève un impact fort du plan d'économies des dépenses de fonctionnement sur la politique de formation continue
- Il note combien une épargne importante permet une forte progression de l'investissement, qui ne doit pas être confondu avec des « investissements d'avenir » inscrits en investissement comme en fonctionnement.

Déclarations des groupes

Intervention d'Hervé DUBOSCQ, au nom du collège 1

Monsieur Le Président du CESER, Madame, Messieurs les Vice-présidents délégués, chers collègues,

Sauf expression individuelle contraire, le Collège 1 votera cet avis.

En effet, puisque tel est l'exercice finalement, le Collège 1 se retrouve globalement dans l'avis présenté ce jour, avis concocté sous la sage et efficiente houlette de notre Président de Commission Bernard LAURENT.

Ce préalable posé, quelques points pourtant sur lesquels notre collège souhaite revenir ou insister plus particulièrement :

- Avec les Elus et services du Conseil régional, saluons des contacts et documents transmis qui se bonifient ; c'est tant mieux pour notre territoire, le CESER étant une instance à part entière de la Région Auvergne Rhône-Alpes, instance d'autant plus pertinente qu'elle est clairement informée et considérée.
- Dans le domaine des recettes de fonctionnement, même si l'avis souligne une progression moindre de la CVAE (+0,6%), cette dernière représente toujours plus du tiers des recettes du Conseil Régional. En y ajoutant une partie de la TVA affectée, de la fiscalité à différents titres, l'apport entrepreneurial, économique doit bien atteindre, voire dépasser le seuil majoritaire, une sorte de quorum budgétaire... Situation que je crois bon de rappeler régulièrement, mes chers collègues.

Pour l'essentiel maintenant :

Tout d'abord je vous invite à relire les pertinentes expressions du collège 1 concernant les avis exprimés au sujet des Comptes administratifs récents.

En effet, le Conseil régional ayant fait voter, de façon non obligatoire, en début de mandat, sa « trajectoire financière » et s'y tenant, cette attitude a pour corollaire de limiter les fantaisies, les « dérives », les ré-orientations budgétaires et donc les commentaires associés.

En résumé, la continuité des choix stratégiques de 2016 reste d'actualité tout comme les remarques déjà exprimées par le Collège 1.

Pour autant, le Collège 1 est satisfait de constater que les économies de fonctionnement atteintes un an plus tôt que prévu, 302 Millions en 2018 en réel, et non pas simplement en cumulé, trouvent écho en redéploiement vers l'investissement propice au développement économique. Ces investissements sans augmentation de dette, le renforcement de la capacité d'auto-financement, les performances budgétaires soulignées par l'agence de notation Standard and Poor's ne peuvent

que générer de la confiance auprès d'investisseurs au bénéfice de nos territoires équitablement traités, bien évidemment.

Si notre Collège note avec satisfaction que les dépenses en direction de l'emploi, du développement économique dans ses nombreuses composantes, ont été positionnées en priorité budgétaire, pour autant, et nous l'avons déjà évoqué, nous restons attentifs à la très forte baisse du budget dédié à la formation professionnelle.

Bien évidemment, je ne pense pas qu'un seul membre du Collège 1, à l'instar du Conseil régional, ne puisse soutenir l'idée que le financement des actions de formation ne doive se décider sans souci et volonté d'efficacité maximum de retour à l'emploi, de façon plus crûment exprimée, sans vérifier que certains organismes ne prodiguent par trop des formations qui n'aboutissent à rien en général et moins encore que rien sur notre territoire en particulier.

Cependant, la baisse motivée des crédits de fonctionnement au détriment de la formation professionnelle ne doit pas occulter le fait qu'on parle d'une forme d'investissement en l'humain. Une femme, un homme aux compétences professionnelles abouties, compétitifs et épanouis ne sont-ils pas le plus bel investissement collectif d'avenir ?

Attention donc à ce que le curseur de cette baisse budgétaire conséquente ne soit pas trop déstabilisant. L'économie semblant vouloir prendre le chemin de l'amélioration, il serait dommageable de la faire patiner par manque de ressources humaines en adéquation avec les besoins des entreprises même si, finalement, le diplôme professionnel le moins onéreux et le plus attendu par les entreprises reste le CAP de « l'envie de travailler », le BTS pro option « volonté d'en faire un peu ».

A ce sujet, une légère inquiétude concerne également la baisse des investissements de 8 millions, dans le domaine de l'apprentissage, contrastant avec les investissements en hausse saluée de plus de 140 Millions, pour un total de 951 Millions ce qui est assez considérable. Le Milliard devient donc à portée de chéquier pour 2020.... Pour en revenir à l'apprentissage, espérons donc que ces investissements diminués ne soient pas le prélude d'une baisse de voilure au long cours. Cette orientation aurait assurément de lourdes conséquences, entre autres, pour les petites et moyennes villes privées de l'apport "apprentissage local", alors que la concurrence territoriale économique avec les grandes villes devient préoccupante parfois. Un coup double préjudiciable se dessinerait-il ? Une sorte d'effets « Kiss Cool » ?

A propos, dans un domaine collatéral, la forte augmentation du budget consacré aux lycées semble indiquer, en revanche, que ce budget n'est plus, pour sa part, l'ancienne variable d'ajustement, et c'est tant mieux.

Pour finir, j'évoquais en début, la pertinence de précédentes interventions du collège 1, alors teintées de craintes vite avérées....

Ainsi en 2018, dans le cadre de la nouvelle attribution aux Régions d'une responsabilité en matière de développement économique, le compte n'y est pas. Pour preuve, entre ce qui a été versé par l'Etat en 2017, par le biais d'une dotation transitoire éphémère de 62 Millions, et le versement d'une fraction de la TVA cette année, censée largement compenser l'arrêt de la dotation transitoire, au bout du compte, il manque a minima près de 36 Millions, voir 62 Millions selon la perception des

choses, le mode de calcul..... Je crois, sous toute réserve, que c'est en Savoie ou Haute Savoie qu'on qualifie ce genre "d'entourloupe" par cette formule, voire cet aphorisme :

« Ayez confiance Madame Monsieur, gravons notre engagement dans la neige et reparlons en après le printemps ».... J'ai bien peur que nous en soyons déjà à l'été !

En vous remerciant de votre écoute.

Intervention de Jean-Marc GUILHOT, au nom du collège 2 - CFDT

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Pour la CFDT, le CESER subit l'effet cumulatif de la traditionnelle remise des documents par le Conseil régional en butée de délai légal et de la carence d'éléments chiffrés de ces mêmes documents. Cela oblige chaque année la commission 10 à reconstituer les évolutions pour se rendre à de tristes évidences que nous sommes obligés de répéter : la baisse des dépenses de fonctionnement fait mal surtout à la formation professionnelle et à l'apprentissage qui perd encore 43,2 M€ (et même 48,7 M€ si l'on y ajoute la baisse en investissements). Après le refus du plan de « 1 000 000 de formations pour les demandeurs d'emplois » en 2016, la Région persévère dans sa posture idéologique en refusant le PIC compétences l'an dernier, et sacrifie toujours davantage cette politique régionale majeure.

De quoi rester dubitatif lorsqu'on lit en introduction du document régional sur le CA que le « plan de lutte contre le gaspillage budgétaire associé à un redéploiement volontariste du fonctionnement vers l'investissement » valide la stratégie de la Région.

Lorsqu'on passe en 3 ans de 270 à 120 M€, il est difficile de parler de « gaspillage » : ce n'est probablement pas l'amélioration de la capacité de désendettement qui permettra d'assumer la mission...

Ces coupes, qu'on les appelle fonctionnement ou investissement, sont bel et bien des investissements d'avenir qui ne sont plus réalisés, ce qui pénalisera l'emploi demain.

Sur le fond, ce CA nous amène à faire quatre remarques :

En 1^{er} lieu, le plan sur 5 ans de rabotage généralisé se poursuit sans surprise puisque la santé et l'action sociale a été amputée de 81 % de ses crédits de fonctionnement ou la recherche et innovation qui perd 4 M€. La Région insiste dans son rapport présentant ce CA sur son action en faveur des projets d'avenir : la santé, le social et la recherche, comme la formation professionnelle, ne concernent visiblement pas l'avenir ... Même les politiques mises en avant par la région sont affectées, c'est le cas de l'aménagement du territoire, 4^{ème} priorité affichée, qui, malgré le surplus d'investissements de 2018, perd 7 M€ sur 3 ans en cumulé fonctionnement/investissements.

Deuxièmement, l'affichage des investissements en hausse de 317 M€ qui semble peu crédible. On se souvient au CESER que ce montant d'investissements est artificiellement gonflé par au moins deux artifices :

D'abord les fonds européens qui impactent les investissements 2018 de 344 M€ en crédits réalisés, dont on ne sait pas s'ils sont intégralement neutralisés comme ils devraient l'être puisque la Région –autorité de gestion– ne sert à quelques nuances près que de boîte aux lettres.

Ensuite, et c'est l'autre élément de gonflement des investissements, le crédit-bail refinancé par emprunt pour 82 M€ sur 2016, année pour laquelle la hausse réelle des investissements n'était pas égale aux 21 % affichés, mais plus modestement de 3,1 %...

La 3^{ème} remarque concerne une ambiguïté récurrente : la fin des dotations de l'Etat, que l'exécutif régional dénonce à juste titre comme réduisant les capacités financières régionales, mais in fine se voit remplacée par une fraction de TVA rapportant en 2018 un bonus de 25 M€ supplémentaires par rapport à la DGF 2017. L'ambiguïté dont je parle est celle qui consiste d'une part à réclamer des ressources dynamiques, ce qui se produit désormais puisque le milliard de CVAE ajouté aux 600 M€ de TVA font que plus de 57 % des ressources fiscales de la région sont des recettes dynamiques, et qui consiste d'autre part à réclamer davantage de dotations d'Etat.

4^{ème} et dernier questionnement, quelles ambitions ressortent de la réalisation de ce budget ? On a bien vu que ni la formation professionnelle, ni la santé, ni le social, ni la recherche ne pouvaient tenir lieu, bien au contraire. Reste l'environnement ? Encore raté : les crédits de fonctionnement affectés à ce chapitre sont exactement du même montant en 2018 qu'en 2015 (22,3 M€) et même en y ajoutant les dépenses d'investissement on arrive à 1 petit million d'€ supplémentaire par rapport à 2015. De quoi être inquiet pour l'avenir...

Pour finir, quatre questions sont restées sans réponse :

1. Un résultat antérieur d'investissement de – 665 M€ est indiqué dans le rapport du CA que l'on retrouve en positif dans le tableau général d'équilibre financier de la section investissement mais sous une autre dénomination : « Excédents de fonctionnement capitalisés » en l'absence de balance générale, ce montant reste inexpliqué.
2. Pour que la baisse des dépenses de fonctionnement devienne un outil au service de l'investissement comme le revendique l'exécutif régional, il faudrait que la frontière entre fonctionnement et investissement soit clairement établie, ce qui n'est pas le cas comme le montre par exemple la politique budgétaire en matière de formation professionnelle et comme le rappelle justement le projet d'avis qui nous est soumis.
3. Ce projet relève aussi l'énorme stock d'autorisation de programme en investissement qui dépasse 4,5 Mds€... ce stock d'AP correspond à des investissements affichés au budget primitif, et non mandatés par la suite. Pour des raisons d'affichage politique, nous constatons qu'il y a presque cinq fois plus de stocks d'AP que d'investissements réalisés en 2018 !
4. Dernière question, mais celle-ci est aujourd'hui récurrente en Auvergne-Rhône-Alpes : pourquoi refuser de procéder à l'évaluation des politiques régionales, alors qu'il serait plus que temps de se mettre en conformité avec l'esprit et la prescription de la loi. L'examen de ce compte administratif ne montre-t-il pas l'intérêt qu'il y aurait à évaluer par exemple l'impact de la politique d'attribution des subventions au secteur associatif sur les suppressions d'emplois dans ce même secteur ?

Par conséquent, vous aurez compris que notre regard sur le compte administratif 2018 est proche de celui posé par la commission 10 au terme d'un travail sérieux et approfondi. Nombre des observations que la CFDT porte dans cette intervention sont fort justement évoquées dans ce projet d'avis que nous voterons sans réserve.

Je vous remercie.

Intervention de Karine GUICHARD, au nom du collège 2 - CGT

Concernant l'exécution des budgets, les années se suivent et se ressemblent au Conseil régional depuis plusieurs exercices.

Les documents budgétaires arrivent toujours les veilles de week-end, obligeant la commission 10 du CESER à travailler dans des délais contraints.

Le titre du rapport qui sera présenté à l'assemblée plénière du Conseil Régional le 27 juin affiche d'emblée la couleur : « Le CA 2018 : une gestion saine au service des investissements pour les projets d'avenir. »

Vous l'aurez compris, ce troisième budget régional de mandature affiche une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement : 55 millions d'euros, dont la formation professionnelle est la principale à faire les frais :

51 millions soit 93% de la baisse de dépenses de fonctionnement pour cette année et -150 millions d'euros depuis 2015, avec des formations calées sur les besoins des entreprises, et dont le taux d'efficacité est apprécié par la Région au seul regard de l'insertion professionnelle, et donc de l'employabilité.

L'avis du CESER pointe d'ailleurs à quel point : « la question des métiers en tension est préoccupante, combien le manque de personnels qualifiés pénalise l'économie et requiert un sursaut d'effort. » Ce qui pose la question de la réelle efficacité de la politique régionale sur la formation professionnelle limitée à la seule réponse aux besoins immédiats et ponctuels des entreprises.

Nous sommes donc loin de la formation qui favorise le développement durable de compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle et qui contribue au développement économique, mais aussi culturel, à la sécurisation des parcours professionnels ainsi qu'à la promotion sociale des futurs salariés...

Nous comprenons mieux aussi que certaines formations, telles celles du cirque soient prises à titre d'exemple, un peu caricatural, comme des voies de garage par l'Exécutif.

Néanmoins, nous tenons à rappeler que loin d'être une dépense de fonctionnement, la formation constitue un investissement d'avenir, d'autant plus important que des enjeux sur la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique sont les vecteurs des emplois de demain. Mais pour que des emplois se créent dans ce secteur, encore faut-il en faire une priorité politique....

De plus, les chiffres du chômage ne baissent pas. Dans notre région, ce sont 645 000 femmes et hommes qui sont concernés, soit l'équivalent de la totalité des habitants du Puy de Dôme. Quel projet d'avenir pour ces personnes ?

L'exécutif régional se félicite d'un investissement en hausse de 951 millions : nous ne pouvons qu'approuver les 293 millions en direction des établissements scolaires ou les 198 millions en direction du transport ferroviaire, par contre, nous sommes très réservés sur les subventions dans le

domaine de la sécurité : 20 millions de crédits pour la vidéoprotection des gares et la sécurisation des lycées, dans le même temps où les baisses des budgets de fonctionnement conduisent à réduire la présence humaine. Cependant, le chiffrage mis en avant par la Région ne peut éluder certaines réductions d'enveloppes :

Enseignement supérieur : - 5 millions, apprentissage : - 8 millions. Développement économique - 24 millions.

De même, nous nous inquiétons sur la conception régionale de l'avenir, l'investissement par exemple dans les canons à neige interroge.

En effet, l'avenir de nos enfants nous préoccupe face à une crise climatique qui s'emballe.

Selon les scientifiques du Giec, le recul massif d'émissions nécessaire avant 2030 pour limiter la hausse de température à 1,5° exigera « une transition rapide et de grande portée en matière d'énergies, d'usage des sols, de transports, bâtiment et systèmes industriels », un mouvement « sans précédent ». Nous en sommes très loin dans notre région. Cette transition devrait être la priorité de toutes les politiques d'investissement régionale et non la politique de guichet actuelle.

Enfin, la Région peut bien se targuer d'une nouvelle amélioration du ratio de désendettement à 3,7 ans, mais à quel prix pour les citoyens ? comment la Région prend-elle en compte les attentes fortes exprimées ces derniers mois en matière de services publics, de justice sociale et de lutte contre le réchauffement climatique ?

La CGT se félicite de la mise en place du groupe de travail sur l'évaluation des politiques publiques permettant d'appréhender les conséquences des politiques régionales par le prisme de certaines thématiques.

Nous rejoignons les points de vigilance mis en avant par l'avis du CESER, nous voterons le rapport.

Intervention d'Yvon CONDAMIN, au nom du collège 3-4

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Le collège 3-4 s'associe pleinement aux explications et commentaires contenus dans l'avis du CESER sur le Compte Administratif 2018 du Conseil régional. La poursuite de l'amélioration de l'épargne brute et de la décroissance de la dette nous apparaît effectivement comme des facteurs de nature à favoriser la capacité d'investissement et le rôle de « stratégie » de la Région.

Cependant les préoccupations que nous avons exprimées l'année dernière sont malheureusement toujours d'actualité :

Nous nous interrogeons sur le « dogme » affiché de privilégier les dépenses d'investissement au détriment des dépenses de fonctionnement. Nous savons que les règles de la comptabilité publique imposent des classements parfois non pertinents : un changement de mode de financement peut un peu artificiellement transformer une dépense de fonctionnement en un investissement (exemple du crédit- bail pour les TER) ; les dépenses dans la formation ne devraient-elles pas être considérées comme des investissements ?

En la matière, la priorité accordée aux formations au service de l'économie ne devrait pas faire oublier qu'une démarche purement « adéquationniste » ne peut répondre aux besoins des populations les plus fragiles, en particulier des jeunes « décrocheurs » ; enfin les subventions accordées pour des équipements sont-elles nécessairement plus vertueuses que les subventions pour assurer le fonctionnement ?

Par ailleurs le Collège 3-4 souhaite que le travail d'analyse « par secteurs » entrepris par la Commission 10 se poursuive en cherchant à consolider les interventions financières de toutes les collectivités publiques sur les dits secteurs. On a une meilleure vision du poids relatif de la Région et peut-être des priorités que l'Exécutif régional pourrait retenir. L'approche réalisée sur la Culture a été particulièrement instructive en la matière.

Enfin le Collège 3-4 attend beaucoup du travail entrepris par le Groupe de Travail A sur « une contribution à l'évaluation des politiques régionales à mi-mandat » : en particulier nous attendons une évaluation de l'impact réel que les réductions de financement ont eu sur le secteur associatif.

Le collège 3 4, sauf expressions individuelles, votera favorablement l'avis du CESER.

Annexes

Annexe 1

Tableau 1 : Evolution du budget de 2015 à 2017

En ME	Réalisé CA 2015 Agrégé deux Régions	Réalisé CA 2016	Prévu BP 2017	Prévu BP + DM 2017 **	Réalisé 2017	Evolution CA 2017/CA 2016	Réalisé 2018	Evolution CA 2018/CA 2017
Recettes								
Fonctionnement	2 539 *	2 504	3 060,0	3 146,0	3 039,0	+534,0 +21%	3 133,0	+94,0 +3%
Investissement hors emprunt	238 *	266	225,0	928,0 ** (équilibre 311)	261,0	-5,0 -2%	283,0	+22,0
Emprunts mobilisés	210	286	(équilibre 40)		0	-286,0	170,0	+170,0
Total recettes	2 986	3 057	3 685,0	4 387,0	3 300,0	+243,0	3 586,0	+286,0
Dépenses								
Fonctionnement (fonctionnement périmètre constant)	2 121	1 990 (1971)	2 541,6	2 540,4	2 376,0 (1860)	+385,0 +19%	2 417,0	+41,0 +1,7%
Investissement hors dette (investissement hors FEADER)	716	868 (835)	1 143,0	1 846,0 ** (981,9)	1 274,0** (808)	+406,0** +47%	1 266,0	-8,0 -0,6%
Remboursement capital dette	150	159		161,5	161,0	+2	174,0	+13,0
Total dépenses	2 987	3 017	3 684,6	4 388,4**	3 811,0** (3 346,0)	+794,0** (329)	3 857,0 (3 542,0)	+46,0 (+136,0)
Solde de clôture reporté	37,8	76,9			31,0		75,0	

* avec inscription de la part mobilisable TCPE (ci Générale) 65 ME en recettes d'investissement comme décaissé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement
 ** en intégrant la progression du FEADER de 703 ME prévue en DM à hauteur de 703ME et réalisée à 463ME - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional

Elaboration CESER

Annexe 2

Tableau 2 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement de 2015 à 2018

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	Evolution 2016/2015	2017	Evolution 2017/2016	2018	Evolution 2018/2017
	Auvergne	Rhône-Alpes	Total						
940 Impositions directes (péréquation CVAE)	-	13,00	13,00	7,0	-6,00	7,1	+0,1	7,7	+0,6
943 Opérations financières	19,40	62,00	81,40	69,3	-12,10	64,2	-5,1	59,0	-5,2
944 Fonctionnement groupes d'élus	0,35	1,80	2,15	1,6	-0,55	1,7	+0,1	1,7	
930 Services généraux	30,50	131,60	162,10	149,1	-13,00	146,5	-2,6	148,4	+1,9
931 Formation professionnelle et apprentissage	111,20	465,60	576,80	532,1	-44,70	470,2	-61,9	427,0	-43,2
932 Enseignement	85,30	365,60	450,90	449	-1,90	444,3	-4,7	447,0	+2,7
933 Culture sport et loisirs	10,00	49,50	59,50	55,6	-3,90	54,6	-1,0	56,8	+2,0
934 Santé et action sociale	8,70	4,60	13,20	11,7	-1,50	3,0	-8,7	2,5	-0,5
935 Aménagement des territoires	12,70	27,60	40,30	29,6	-10,70	17,9	-11,7	13,7	-4,2
936 Gestion des fonds européens	0,09	0,60	0,70	12,6	+11,00	9,3	-3,3	15,3	+6,0
937 Environnement	4,40	17,90	22,30	20,9	-1,40	21,7	+0,8	22,3	+0,6
938 Transports	107,30	476,60	583,90	554,7	-29,10	1 050,9	+496,0	1 130,0	+79,2
939 Action économique	20,40	93,50	113,90	96,7	-17,20	84,2	-12,5	85,8	+1,6
Total CF	410,50	1 710,00	2 121,00	1 990,0	-131,00	2 376,0	+386,0	2 417,0	+42,0
Total CF hors fonds européens et effets de périmètre			2 107,0	1 971,0	-136,0	1 860,0	-111,0	1 805,0	-55,0

Elaboration CESER

Annexe 3

Tableau 3 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de paiement d'investissement hors dette de 2015 à 2018

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015		2016	Evolution 2016/2015	2017	Evolution 2017/2016	2018	Evolution 2018/2017
	Auvergne	Rhône- Alpes						
900 Services généraux	15,10	13,80	27,80	-1,10	9,00	-18,90	9,8	+0,8
901 Formation professionnelle et apprentissage	6,30	12,30	18,60	-3,40	23,70	+5,10	18,2	-5,5
902 Enseignement	50,80	211,60	262,40	-0,80	254,00	-7,60	334,14	+80,14
903 Culture sport et loisirs	3,20	19,30	22,50	-5,50	18,00	+1,00	24,1	+6,1
904 Santé et action sociale	0,01	1,60	1,60	-	3,60	+2,00	6,34	+2,54
905 Aménagement des territoires	35,60	68,30	108,50	+4,60	85,50	-23,00	123,7	+38,2
906 Gestion des fonds européens	-	5,10	5,20	+47,10	485,80	+433,00	344,7*	-141,1
907 Environnement	2,50	16,10	18,60	-7,60	13,50	+2,50	19,6	+6,1
908 Transports	25,60	109,60	135,20	+132,90	181,70	-86,40	198,1	+16,4
909 Action économique	31,50	87,00	118,50	-14,10	199,30	+94,90	186,9	-12,4
Total CP	170,80	544,80	716,00	+151,8	1273,50	+405,90	1265,8	-7,7
Total CP hors FEADER			716,00	+119,00	808,00	-27,00	951,1	+143,0

Elaboration CESER

* Dont FEADER 314,7 M€

Annexe 4

Tableau 4 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement et en crédits de paiement d'investissement de 2015 à 2018
Politiques d'intervention

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015			2016	Evolution 2016/2015	2017	Evolution 2017/2016	2018	Evolution 2018/2017
	Auvergne	Rhône-Alpes	Total						
Services généraux	45,60	145,4	191,0	176,9	-14,1	155,5	-21,5	158,2	+2,7
Formation professionnelle et apprentissage	117,5	477,9	595,4	547,3	-48,1	493,9	-56,8	445,2	-48,7
Enseignement	136,1	577,2	713,3	710,6	-2,7	698,3	-12,3	781,1	+82,84
Culture sport et loisirs	13,2	511,8	525,0	72,6	-9,4	72,6	-	80,9	+8,1
Santé et action sociale	8,71	6,2	14,9	13,3	-1,5	6,6	-6,7	8,84	+2,04
Aménagement des territoires	48,3	95,9	144,2	138,1	-6,1	103,4	-34,7	137,4	+34,0
Gestion des fonds européens	0,09	5,7	5,79	64,8	+58,1	495,1	+429,7	360,0	-135,1
Environnement	6,90	34,0	40,9	31,9	-9,0	35,2	+3,3	41,9	+6,7
Transports	132,9	586,2	719,1	822,8	+103,8	1232,6	+409,6	1328,1	+95,6
Action économique	51,9	180,5	232,4	201,1	-31,3	283,5	+82,4	272,7	-10,8
Total OF + CP	581,3	2 254,8	2836,1	2857,6	+20,8	3649,5	+791,9	3682,8	+34,3

Elaboration CEEER

RESULTATS
DES VOTES


139
votants



139 ont voté POUR
0 ont voté CONTRE
0 se sont abstenu(e)
1 n'a pas pris part au vote

Cet avis a été adopté par le
Conseil Economique, Social et Environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée Plénière du 25 juin 2019.

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BENCHARAA Myriam	x			
		BREUIL Irène				
		DUBOISSET Gilles	x			
		DUPLAIN Jocelyne	x			
		PARAIRE Daniel	x			
		RENIE Stanislas	x			
		SIQUIER Marie-Amandine	x			
		VAYLET Jean				
		VEYRE de SORAS Christine	x			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	x			
		CHARVERON Philippe	x			
		LE JAOUEN Eric	x			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée	x			

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPV
1	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSION -THURA Séverine	x			
		DUBOSCQ Hervé	x			
		STOJANOVIC Sandrine	x			
		TARLIER Bruno	x			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	CABUT Bruno	x			
		DESPRET Françoise				
		GUISEPPIN Dominique				
		JOUVANCEAU Pascale	x			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	x			
		LATAPIE Didier	x			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth	x			
		PEYREFITTE Carole	x			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	x			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	x			
		ROBERT Anne-Marie	x			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	x			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	x			
		CLEMENT Florence				
MARTEL Alain		x				

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
1	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric				
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	X			
FLAUGERE Jean-Luc		X				
THOMASSON Pascale		X				

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
1	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	COTTIER Sandrine				
		LEROY Jérémy				
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNIER Annick				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X				
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BASCOULERGUE Gisèle	X			
		BENSELLA Lynda	X			
		BERAUD Catherine	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa				
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie				

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent				
		TOURNEUX Stéphane	X			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Stève				
		FASOLA Blanche				
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François	X			
NINNI Agnès	X					

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPV
2	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X			
		ROUSSY Delphine	X			
		SIVARDIERE Patrick	X			
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BERTHIER Jeannine				
		BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GAUDIN Valérie				
		GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
CARUANA Laurent		X				

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPV
2	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	AGNES Jacques	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				
VELARD Patrick						
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	VIALLE Alain	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	GEINDRE Catherine				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe				
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	RAYNAUD Frédéric	X				

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPV	
3	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X				
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X				
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X				
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias					
		BOUABDALLAH Khaled					
		DUMASY Lise					
		MEZUREUX Nathalie	X				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X				
		ESSERTAIZE Laurent					X
		GALLO Anaïck	X				
		ZAYET Zihar	X				
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X				
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X				
		MONNET Alexis	X				
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X				
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte					
		MEKEDDEM Nassim	X				
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X					
Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X					

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPV
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		VIAL-VOIRON Victor-John	X			
		Non désigné(e)				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie					

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
3	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas				
		PROFIT Linda				
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon				
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			

COLLEGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
4	Personnalités qualifiées	HABOUZIT Michel				
		MARGUIN Christophe				

Contributeurs

Bernard LAURENT

Président de la Commission 10 « Budget – Finances »,
Collège 2,

Désigné par « Accord entre l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs (CFTC) Rhône-Alpes »

Laurent CARUANA, 1^{er} Vice-Président - Référent de la commission

Jean-Marc GUILHOT, Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

Liste des membres de la commission + Président(e)s de commission, section et groupe de travail par ordre alphabétique, avec collège et désignation

Collège 1 *

BENCHARAA Myriam (CCIR)
DUBOISSET Gilles (CCIR)
DUBOSCQ Hervé (CPME)
DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
FIALIP Yannick (CRA)
LASSALLE Valérie (FNTR)
LE JAOUEN Eric (MEDEF)
PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
RENIE Stanislas (CCIR)
REYNIER Frédéric (BT)
ROBILLARD Pierre (CJD)
TARLIER Bruno (CPME)

Collège 2 *

BARRAT Jean (CFDT)
BLACHON Eric (FO)
BOLF Edith (CFDT)
FATIGA Antoine (CGT)
GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
GILQUIN Jean-Pierre (FO)
GUICHARD Karine (CGT)
HOURS Eric (CGT)
LAMOTTE Bruno (CFDT)
MARGERIT Laurence (CGT)
MURCIA Jean-Raymond (CGT)
NINNI Agnès (CFDT)
PICHOT Arnaud (FO)
ROUSSY Delphine (CFDT)
VRAY Annick (CFDT)

Collège 3-4 *

BOUABDALLAH Khaled (Universités)
BROUSSAS Paulette (CIDFF)
CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
CONDAMIN Yvon (MRIE)
EROME Georges (FRAPNA)
GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
LAC Jean-Pierre (Lyon Place Financière)
MEKEDDEM Nassim (FAGE)
MEZUREUX Nathalie (Universités)
PELLA Dominique (Universités)
PESCHIER Rémi (CRT)
PLASSE Marie-Christine (CROS)
POSSE Robert (UFS Que Choisir)
RAYNAUD Frédéric (URIOPSS)
VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées

Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

Collège 4 : Personnalités qualifiées

Contacts

RAFFIN Michel

Chargé d'études

Tél 04 26 73 41 45

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr

Informations

Vous souhaitez suivre l'actualité du

CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la
lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou

retrouvez les informations sur

le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser



Le CESER fait l'objet d'une consultation légale sur le projet de compte administratif 2018.

La Région remplit en 3 exercices son objectif annoncé en 2016 d'une réduction de 300 M€ des dépenses de fonctionnement, à périmètre constant. Ceci impacte surtout la formation continue. L'épargne brute dégagée permet en 2018 une progression de 143 M€ des dépenses d'investissement, notamment pour sauvegarder certains lycées en situation critique. Le CESER renouvelle combien la distinction fonctionnement/investissement est cependant peu adaptée aux réalités.

COMPTE ADMINISTRATIF • BUDGET PRIMITIF • FINANCES PUBLIQUES • REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20